



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2007/L.18
10 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 9 b) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

**Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour
les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur
au titre du mécanisme pour un développement propre**

**Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour
les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur
au titre du mécanisme pour un développement propre**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a noté que, dans sa décision 1/CMP.2, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto avait prié les Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales de communiquer au secrétariat leurs vues sur les incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée en vertu de la décision 6/CMP.1 pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP), pour examen par le SBSTA à sa vingt-sixième session.
2. Le SBSTA a pris note des observations des Parties sur les effets sociaux, les effets économiques et les effets environnementaux (y compris une estimation des fuites) d'une éventuelle modification de la limite fixée en vertu de la décision 5/CMP.1 pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du MDP¹.
3. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision à ce sujet pour adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa troisième session (pour le texte du projet de décision, voir FCCC/SBSTA/2007/L.18/Add.1).

¹ FCCC/SBSTA/2007/MISC.19 et Add.1.